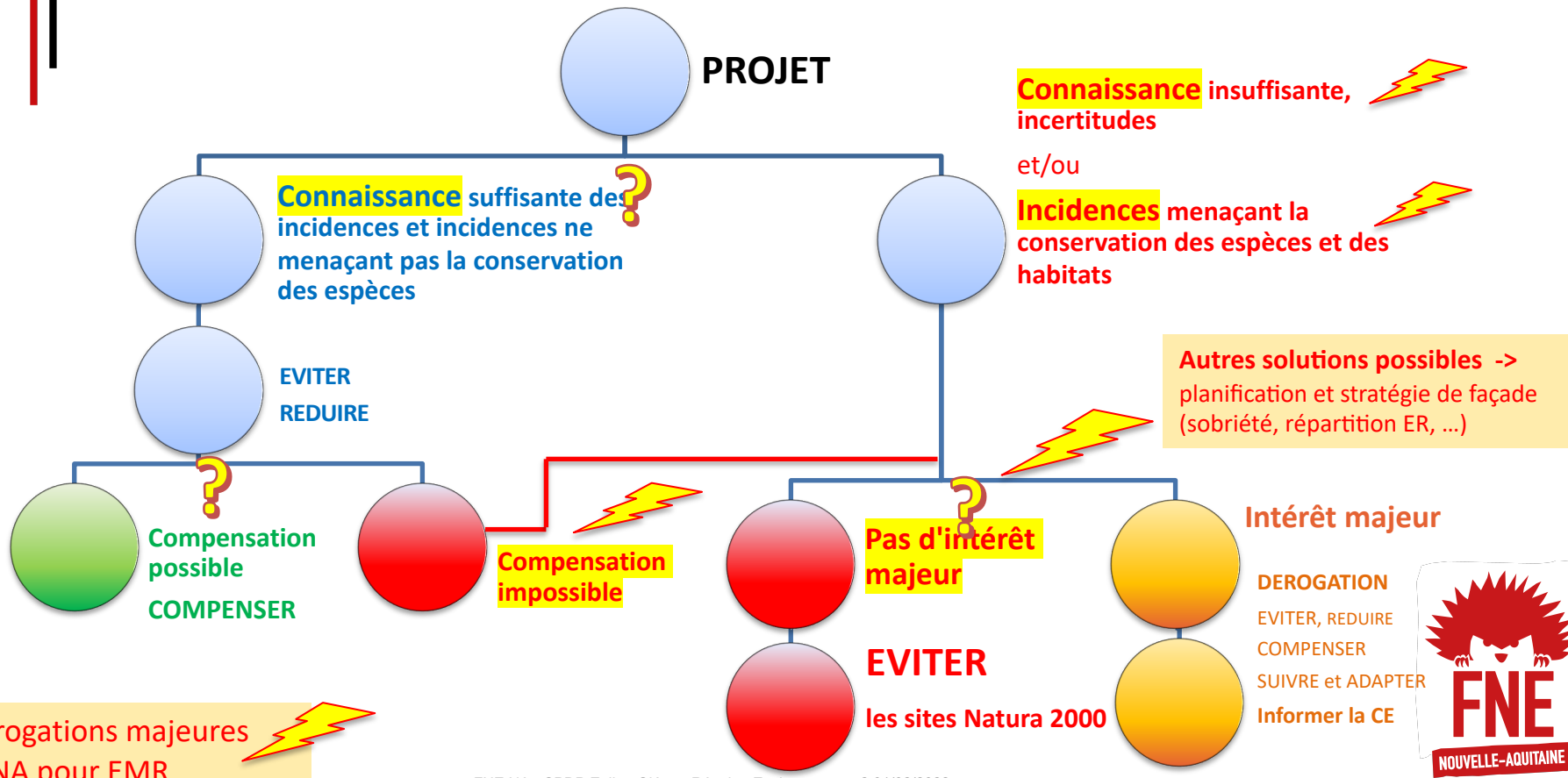


# Résumé simplifié du processus de décision au sein des sites Natura 2000

intégrant code de l'environnement et recommandations de la Commission européenne

POINTS MAJEURS POUR FNE NA



Interrogations majeures FNE NA pour EMR

# Le Parc naturel marin renforce la gestion du site

## Article L334-1 Code de l'environnement

**Des parcs naturels marins** peuvent être créés dans les eaux placées sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat, ainsi que sur les espaces appartenant au domaine public maritime ou au plateau continental, **pour contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin.**

...

Le plan de gestion détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le parc naturel marin. ...

**Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme de l'Office français de la biodiversité ou, sur délégation, du conseil de gestion.** Cette procédure n'est pas applicable aux activités répondant aux besoins de la défense nationale, de l'ordre public, de la sécurité maritime et de la lutte contre la pollution.

Procédure précisée par [note du 29 mai 2019](#).

Pour les projets > 300 millions € l'avis conforme est formulé par l'OFB sans délégation au Conseil de gestion

Néanmoins, "le conseil de gestion se prononce sur les questions intéressant le parc".

([art. 334-4 Code de l'environnement](#)).

En référence à son plan de gestion, le conseil de gestion peut donc se prononcer sur un projet éolien (en dehors d'un avis conforme).



# PLAN DE GESTION : ANNEXE NATURA 2000

Le plan de gestion = DOCOB Natura 2000 pour

- > Objectifs de non dégradation et d'amélioration de la conservation des habitats et espèces

- **La compatibilité du projet avec ces objectifs est à prouver A PRIORI**

- **LE PLAN DE GESTION ne peut pas cautionner a priori un projet de parc éolien dans son périmètre**

Plan de gestion du PNM EG PC (2018-2033) : [Annexe Natura 2000](#)

Objectifs	Sous-objectifs	Propositions de mesures	Enjeux Natura 2000
<p>Pour les projets de taille commerciale : les énergies marines renouvelables sont compatibles avec les enjeux majeurs de préservation des espèces, habitats et fonctions écologiques.</p>	<p><b>Les pressions exercées par les projets d'EMR de taille commerciale sur les espèces, habitats et fonctionnalités à enjeu majeur de préservation sont compatibles avec leur bon état écologique.</b></p>	<p><b>Connaissance</b> → Améliorer la connaissance des impacts (y compris cumulés).</p> <p><b>Développement durable</b> → Accompagner les porteurs de projets.</p> <p><b>Mise en valeur</b> → Sensibiliser les porteurs de projets à la bonne prise en compte des enjeux.</p>	<p>Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire</p>



# Quelques références utiles

Etat des connaissances et recommandations :

[Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines](#)  
[OFB - Février 2021](#)

[Auto-saisine Conseil national de la protection de la nature \(CNP\) – Juillet 2021](#)  
sur le développement de l'énergie offshore en France et ses impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages

Références juridiques :

[Article Laurent BORDEREAUX – Le Village de la justice – Août 2021](#)

